

	RENOVATION ENERGETIQUE 			TRANSITION ECOLOGIQUE 		
Vous êtes ... ? 	Petit tertiaire privé : TPE, commerces, bureaux, restaurants, etc ... allant jusqu'à 10 salariés	TPE, PME et grandes entreprises	Entreprises ayant une activité principale de production .	TPE et PME à l'exception des autoentrepreneurs	TPE et PME de plus de 3 ans ou en capacité de fournir un bilan couvrant une durée minimum de 24 mois et ayant bénéficié d'un diagnostic « Diag Eco Flux » ou d'une aide de l'ADEME au cours des 3 dernières années	PME et ETI industriels de moins de 500 salariés
Bénéficiez de... 	La plateforme de la rénovation énergétique	Aide au financement d'un audit énergétique	Accompagner et soutenir les entreprises dans leurs démarches d'efficacité énergétique	Tremplin pour la transition écologique des PME	Prêt Vert	Appel à Projets "Industrie Zéro Fossile" - volet 3 DECARB FLASH
Gérée / Octroyée par ... 	Grand saint-Emilionnais, Castillon Pujols et Pays Foyen, avec SOLIHA Gironde en prestataire technique 	ADEME 	Région Nouvelle Aquitaine 	ADEME 	Bpi France 	ADEME 
Pour...	... vous accompagner dans votre projet.	... vous aider financièrement à réaliser votre projet.	... vous aider financièrement à réaliser votre projet.	... vous accompagner dans votre projet.	... vous aider financièrement à réaliser votre projet.	... vous aider financièrement à réaliser votre projet.
Via ... 	05.56.33.88.70 ou par mail à infoenergie33@solihha.fr	Cliquez ICI !	Cliquez ICI !	Cliquez ICI !	Cliquez ICI !	Cliquez ICI !
Quand ? 	Janvier à décembre 2022	2022	Fin décembre 2022	Janvier à décembre 2022	2022	Juillet 2022 - 3 novembre 2022
Détails 	Rénovation énergétique de vos bâtiments (isolation, changement fenêtre, chaudière, chauffage...). Information, conseils et accompagnement à la rénovation de vos bâtiments professionnels. 	Réalisation d'un audit énergétique pour avoir des éléments concrets pour agir à court et moyen termes : - Identification des dépenses énergétiques, - Préconisation des actions les plus efficaces et rentables à mener pour mieux gérer ses sources énergétiques, - Hiérarchisation des actions en fonction du temps de retour sur investissement de la facilité de leur mise en œuvre.	1. Mesurer et connaître sa consommation d'énergie 2. Réduire ses besoins d'énergie 3. Substituer sa consommation d'énergie fossile par des énergies renouvelables Les prestations intellectuelles et d'investissements sont éligibles. Voici les dépenses intellectuelles éligibles : • Les audits énergétiques non réglementaires ; • Les études de faisabilité, les audits spécialisés (audits de systèmes électriques, études d'intégration thermique ou études « Pinch », thermographie des sites, etc.) ; • Les études d'opportunités ENR	Pour les projets qui concernent les études climat, l'éco-conception, l'économie circulaire et la gestion des déchets ou la chaleur et le froid renouvelable pour les bâtiments industriels et agricoles. Permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique	Mettre en œuvre un projet de transition écologique et énergétique visant à : - Optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière,) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ; - Favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits ; - Innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non (énergie, matières	Ce volet 3 de l'Appel à projet vise à financer des actions déployables rapidement portant principalement sur de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur ou liés à la production de chaleur et de froid renouvelables concernant les utilités, procédés et bâtiments industriels. Les investissements doivent être en lien avec des installations déjà existantes.